

- COMPETENCES COMPLEMENTAIRES, GPEC -

Evolution maîtrisée ou dérégulation sociale consentie ?

Après la signature d'un accord relatif aux compétences complémentaires dans les outremer, la Direction vient de proposer à la signature des organisations syndicales un texte spécifique à France 3.

On aurait pu penser que la mise en place de l'entreprise unique aurait été l'occasion de clarifier, une bonne fois pour toute, les pratiques dérogatoires aux textes conventionnels pour enfin parvenir à un traitement global, équitable et transparent de l'exercice des métiers dans tous les secteurs de France Télévisions. Ceux qui avaient pu nourrir de telles illusions ont vite été déçus.

Plutôt que privilégier la mise à plat de l'exercice des compétences complémentaires dans l'ensemble de France Télévisions, la Direction s'est contentée de se limiter à France 3 et aux Outremer en s'alignant sur le moins disant. Certes, les personnels qui pratiquent gratuitement des dérogations par rapport à leurs définitions de fonction y ont trouvé un (petit) gain immédiat mais, à moyen et long terme, quelles seraient les conséquences des accords au rabais qui ont été signés ? Pourquoi est-il impossible de parvenir à une politique claire, équitable et intelligente, accompagnant les évolutions en cohérence avec les objectifs éditoriaux de l'entreprise ?

Depuis plusieurs années, il est très difficile de déterminer clairement quelle est la politique éditoriale de France Télévisions et le flou s'est accentué avec la remise en cause, voire la démolition opérée par les équipes de Delphine ERNOTTE dans le domaine des programmes et de l'information où personne n'y retrouve plus son latin.

Dès le début des débats relatifs à l'exercice des métiers et des compétences complémentaires, la Direction a refusé d'aborder les discussions sur la base du rapport entre les objectifs et les moyens, en prenant comme base de discussion le plus petit dénominateur commun et le moins disant. **On assiste donc à un double phénomène : la dégradation des contenus et de leur qualité éditoriale et une réduction des emplois par le biais d'un recours privilégié à la polyvalence.**

Les petites structures (équipes décentralisées, TV locales) ont servi de terrain d'expérimentation mais la dérive vers un usage abusif, non justifié et incontrôlé des polyvalences a aussi suivi dans les structures régionales et ultramarines (ou un chantage à la fin de la production a été imposé aux salariés pour qu'ils acceptent de déroger aux textes collectifs). Quant à France 2, on y a largement cultivé le mélange des genres, avec la bénédiction active d'un syndicat (FO, pour ne pas le nommer !).

La « régularisation » actuelle, vantée par la Direction et ses associés syndicaux ne valorise donc que très partiellement un exercice à titre gracieux de compétences qui, dans la tendance actuelle, ne peut finir que par un appauvrissement des programmes et de l'information, une réduction des effectifs et une dégradation des conditions de travail.

L'épisode de la mise en place de la chaîne info est assez édifiant à cet égard. La Direction et les deux syndicats qui ont jugé utile de la suivre se sont exonérés des règles conventionnelles en matière de révision des accords collectifs en confiant à une commission bidon (la CASMOA) le suivi d'initiatives dont seule la Direction a la maîtrise. Plus grave encore, ce caractère d'expérimentation sans filet va désormais être étendu à l'ensemble de l'entreprise par le biais d'un projet d'accord GPEC qui privilégie ces structures sans pouvoir.

Il est d'ailleurs curieux de noter que la CGT est passée du stade du conservatisme le plus rétrograde à celui de la collaboration active, la préservation de son pouvoir passant par ce genre de compromissions avec la Direction pour qui la CGT est le partenaire idéal, constructif, moderne, etc... Rien d'étonnant à ce que la Direction en vienne à supprimer les CE régionaux pour permettre à la CGT (et à son appendice FO) de conserver la majorité au CCE afin de poursuivre une politique d'opposition virtuelle masquant à peine un accompagnement tacite de la politique de Delphine ERNOTTE qui emmène France Télévisions dans le mur.

Pour la CFDT, il n'y a pas de résignation ni d'acceptation du fait accompli. La qualité éditoriale, le respect des métiers, de l'emploi et des conditions de travail ne sont pas des gros mots incompatibles avec une démarche intelligente et pragmatique d'adaptation aux évolutions de toute nature. Notre histoire dans l'audiovisuel public s'inscrit donc en faux face aux accusations d'opposition stérile de ceux qui renient leur propre passé pour des questions de pouvoir.

Nous continuerons donc, n'en déplaise aux imposteurs de toutes obédiences, de défendre de vraies valeurs de déontologie professionnelle et de respect du véritable rôle des représentants du personnel, qui peuvent souvent contredire la recherche obsessionnelle des petits profits immédiats et des démagogues qui l'accompagnent.

Paris, le 21 novembre 2016